

ETAT CIVIL

Naissances :

Nina Canu née le 09 février 2012

Mathilde Jouanne née le 12 avril 2012

Mariage :

Tous nos vœux de bonheur aux mariés :

Christan Cottard et Valérie ROSAY le 11 juin 2011

Emmanuel Duvail et Marie-Noëlle Boquelet le 11 juin 2011

André Boggio-Pasqua et Catherine Vion le 31 août 2011

Décès :

Gérard Larray le 5 septembre 2011

Rosa Clément le 12 septembre 2011

HORAIRES MAIRIE

Permanence administrative :

Le jeudi de 16h à 19h00.

Permanence maire et adjoint :

Le jeudi de 18h00 à 19h00.

Contacts :

Tél./Fax : 02-35-27-00-22

www.pierrefiques.fr - mairie.pierrefiques@wanadoo.fr

Eclairage public :

De novembre à mars, de 18h30 à 22h du dimanche au jeudi et de 18h à 24h les vendredi et samedi.

De septembre au 15 avril allumage à 6h du matin tous les jours.

CIVISME

Horaire des tontes, tronçonnage taille des haies, etc...

Les jours ouvrables :

de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

Les samedis :

de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et les jours fériés :

de 10h00 à 12h00

Des bacs déchets verts sont à votre disposition derrière l'église. D'autres bacs pour le papier, le verre et le plastique sont également disponibles.

Merci de respecter ces horaires pour le bien être de chacun, notamment la tranquillité de son voisinage le dimanche à partir de 12h00. Lorsque les bacs sont pleins dirigez vous vers la déchetterie.

DECHETTERIE DE CRIQUETOT

56, route de Turretot tel : 02 35 27 27 00

Horaire d'ouverture :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Les mercredi, vendredi et samedi

de 09h00 à 12h et de 14h00 à 18h00

En saison, l'ouverture au public se prolongera jusqu'à 19 h le samedi.

Fermée le dimanche.

VIE DE LA COMMUNE

Dates à retenir :

Le 25 mai fête des mères.

Le 15 juin fête de la Saint Jean.

Le 24 juin grillade.

Le 3 novembre repas d'hiver.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Le passeport biométrique remplace le passeport électronique depuis le 28 juin 2009. Les modalités de dépôt des demandes de passeport ont changé. Les usagers doivent déposer leur dossier auprès des communes ou sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques, à savoir selon votre choix, Bolbec, Fécamp, Gonfreville L'Orcher, Le Havre, Lillebonne, Montivilliers et Saint Romain de Colbosc.

Les titulaires des anciens passeports pourront continuer à les utiliser jusqu'à leur date d'expiration.

Le timbre fiscal s'élève à 86 euros.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La présence du demandeur est requise au moment du dépôt d'une demande et lors de la remise.

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande complété et signé, rempli sur place impérativement à l'encre noire.
- 2 Photographies d'identité.
- Justificatif de domicile ou de résidence.
- Restitution de l'ancienne carte.

Pour une première demande, il faut fournir en plus :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation.
- Justificatif de la nationalité française (Si vous êtes né en France, l'extrait d'acte de naissance suffit).

Lors d'un renouvellement de carte, si celle ci ne peut être restituée suite à un vol, une perte ou d'un renouvellement de carte périmée depuis plus de 2 ans, il faut fournir également :

- Un droit de timbre fiscal de 25 euros.
- Déclaration de perte ou de vol du précédent titre si besoin.

Nouveau, à compter du 01/07/2011

Pour toute demande concernant les mineurs, joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la carte d'identité du parent signataire.

INFORMATIONS

Recensements

Le recensement du Service Militaire est obligatoire pour tous les français garçons et filles. Il s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent le mois du seizième anniversaire. L'attestation alors délivrée est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique y compris la conduite accompagnée.

Recensement de la population par l'INSEE janvier 2012 :

Résidence principale 50

Logements occasionnels 1

Résidences secondaires 12

Logements vacants 4

Total des logements d'habitation 68

Total des bulletins individuels 137

Ticket sport

Tout adolescent de 16 à 20 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle peut bénéficier d'une aide de 41 euros. Pour cela il doit se présenter à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant son activité exercée.

Cimetière

Cette année, 3 tombes abandonnées devraient être récupérées. Il est prévu également la création d'un ossuaire.

Qualité de l'eau

De nombreux abonnés sont démarchés pour l'installation de systèmes de filtration, d'adoucisseurs de traitement de nitrate. Le syndicat des eaux précise qu'il n'est pas à l'origine de cette prospection. L'eau est contrôlée par l'agence régionale de santé et son taux de nitrate est très inférieur au seuil limite de 50mg par litre.

Cavités souterraines

Dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels la commune doit réaliser **un recensement des indices des cavités souterraines**. Le conseil municipal a opté pour le cabinet ALISE. L'étude consiste à recenser les carrières à ciel ouvert, les carrières souterraines (marnières) les mares remblayées, les trous de bombe. Si vous avez des informations, n'hésitez pas à les fournir à la mairie.

Numéros utiles

Pompier : 18

Police Gendarmerie : 17

S.A.M.U. : 15

Numéro d'urgence valide en Europe : 112

Accueil de jour PART'AGES

Avec la progression de la maladie et l'alourdissement du handicap, accompagné au quotidien un proche touché par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée devient une épreuve difficile.

Un nouveau service sur les territoires de Criquetôt L'Esneval et de Montivilliers vient d'être mis en place.

Pour toute information contacter Valérie Debris infirmière coordinatrice au 02 35 10 21 00

Accueil de jour 8 rue Barbanchon 76133 Rolleville.

FESTIVITES

Grillade chez M. Coufourier

Le dimanche 26 juin a eu lieu la traditionnelle grillade, repas champêtre.

Repas d'hiver

Le samedi 5 novembre dernier était au menu une choucroute. Une très jolie table était dressée pour l'occasion.



Repas des anciens

C'est le samedi 21 janvier à la salle communale qu'a eut lieu le repas des anciens. La gendarmerie présente, en a profité pour donner quelques conseils aux personnes âgées afin qu'elles se protègent des agressions et vols.

Vœux du Maire

Le vendredi 27 janvier à 18h la municipalité recevait les pierrefiquais et les responsables de service pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Marche du 1^{er} mai

Balade dans la campagne normande autour de Pierrefiques qui s'est terminée à la salle communale pour un apéritif et pour partager un pique nique.



Cérémonie du 8 mai

Afin de célébrer l'armistice de 1945, la commune s'est recueillie devant le monument aux morts avec le dépôt d'une gerbe suivi d'un vin d'honneur.

Tous les 2^{èmes} mardi de chaque mois

N'oubliez pas après midi jeux à la salle communale le 2^{ème} mardi de chaque mois. Renseignement auprès de M. Raymond Coufourier. Photo du vainqueur du jour (Crapouillette) avec Raymond (Président du club des anciens). Il est à noter que le vainqueur a obtenu une médaille réalisée par Mme Hauguel. Merci également à M. Bertrand Lefrançois, conseiller général qui a offert quelques tapis de jeux.



RÉGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE

TARIF DES LOCATIONS :

La salle sera louée :

Soit pour une demi-journée (de 8h à 14h ou de 14h à 20h)

Soit pour une journée (de 8h le matin à 8h le lendemain)

Soit pour deux journées (de 8h le matin à 8h le surlendemain)

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	HABITANTS DE LA COMMUNE	Extérieurs de la commune PARRAINS PRESENTS
Demi-journée	55 €	180 €
Une journée	110 €	330 €
Deux journées	170 €	420 €

Tarif EDF TTC en vigueur.

Les associations de la commune bénéficient du prêt gratuit de la salle.

La salle est louée sans personnel.

Toute demande de réservation est déposée, personnellement, par le locataire à la mairie aux heures de permanence. Elle ne sera pas prise en compte par téléphone, par télécopie, par courrier...

Les associations communales sont prioritaires et doivent transmettre leur calendrier pour l'année n+1 avant le 31 octobre de l'année.

LE MOT DU MAIRE

« Il faut toujours vouloir le meilleur pour Pierrefiques »

Toute commune est d'abord communauté, communauté d'individus et de citoyens. Communauté de familles. Communauté d'histoires et de destin.

Pierrefiques a d'abord pour elle un atout exceptionnel : la nature. C'est d'elle qu'au plus loin de nos origines, est née notre communauté comme milieu rural, tournée vers l'agriculture. Pierrefiques a aussi pour elle un environnement naturel, minéral et végétal tout aussi exceptionnel.

Aujourd'hui notre communauté se trouve face à d'autres enjeux. Le territoire que nous occupons, figure parmi les plus appréciés de notre intérieur de côtes, nous y vivons et en cela la qualité de vie à l'année est primordiale.

C'est ensemble, c'est pour notre qualité de vie, qu'il nous faut continuer à offrir toujours le meilleur à Pierrefiques.

A tous, mes sentiments les meilleurs, très amicaux et les plus dévoués.

Alain Renaut

BOITE AUX LETTRES

Afin d'améliorer la distribution postale, nous demandons aux habitants de Pierrefiques d'avoir une boîte aux lettres réglementaire avec nom et prénom lisibles, visible, facilement accessible et en limite de propriété, conformément à la législation en vigueur (Art L 2212-2 et L 2213-28 du code général des collectivités territoriales et Art L 411-6 du code de la route).

Prochainement le conseil municipal va étudier la possibilité de numéroter chaque propriété en remettant en valeur les différents lieux-dits de Pierrefiques.